



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 28 10 2011

Secrétaire de séance : CLAUDEL Solange

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin	✓		
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick			Procuration donnée à C. COLIN
EUSTACHE	Marie-Hélène			
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James			
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle			
POTIER	Thierry			Procuration donnée à D. LARDIN
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole			Procuration donnée à C. DUEZ

ORDRE DU JOUR :

1. DCM demande de subventions
2. DCM subvention de solidarité
3. DCM dotation communale d'investissement
4. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, pour l'achat de matériel et de mobilier pour l'école, la mairie et la salle socioculturelle au titre du fond de solidarité représentant un montant de 5 428,41 €, réparti de la manière suivante :

- 459,86 € pour l'achat d'un nettoyeur haute pression
- 619,00 € pour l'achat d'un destructeur de papier
- 247,28 € pour l'achat de chaises
- 571,69 € pour l'achat d'un vidéo projecteur
- 125,38 € pour l'achat d'un meuble 8 casiers + lits
- 575,20 € pour l'achat de 4 écrans d'ordinateur

- 2 830,00 € pour l'achat d'une lame de déneigement

2. SUBVENTION DE SOLIDARITE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avis concernant la périodicité de la dotation de solidarité qui peut être annuelle sur différents projets ou triennale pour un seul et même investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** pour un versement annuel

3. DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de Meurthe et Moselle a attribué à la commune de Frolois une dotation communale d'investissement de 19 167 €, annuellement, pour la période 2012-2014. Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur l'utilisation de cette aide qui pourrait être utilisée au cours de l'année 2012. Le Maire propose de ne pas présenter de dossier cette année et de reporter le montant de la dotation de 2012 en 2013, et de cumuler la dotation des deux années 2012 et 2013, pour faire face aux investissements prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** cette proposition.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.